

Un procès à réviser :

## L'AFFAIRE SEZNEC

par Marcel de CARLINI

Auteur dramatique - Rédacteur à Radio-Genève

### AVANT-PROPOS

Depuis quelques années l'opinion publique a été émue lors de certains procès, telle l'affaire Dominici, dont d'aucuns ont pu dire qu'elle s'était déroulée dans une « atmosphère de kermesse » ou l'affaire Marie Besnard avec ses nombreuses expertises contestées, le procès en révision dans le cas Dehays qui se termina par la réhabilitation du condamné. Mais comme c'est souvent le cas en pareille occurrence, ce malaise a été exploité par des journalistes, des avocats, des auteurs dramatiques, qui s'efforcent, on ne voit pas encore très bien pourquoi, de faire passer tous les policiers pour des brutes, tous les juges pour des incapables. Disons-leur tout net que nous ne les suivrons pas sur ce terrain-là, et que cette étude de l'affaire Seznec n'est pas destinée à amener de l'eau à leur moulin.

Il existe dans toutes les professions des hommes indignes, comme il existe quelques avocats douteux, des médecins marrois, des hommes politiques vénaux, ou même des ecclésiastiques frappés d'interdit par l'Ordinaire. Mais a-t-on le droit de généraliser quelques cas particuliers ?

Cette opinion a été exprimée par M<sup>e</sup> Alec Mellor, avocat à la Cour de Paris. Ce qu'il écrit en faveur de ses confrères est valable pour les journalistes, les auteurs dramatiques... et aussi pour ceux qui sont chargés de protéger Monsieur Tout-le-Monde et de juger les malfaiteurs. Aucune corporation n'est totalement pourrie. Le prétendre, c'est se conduire comme ces anarchistes qui, écrivait récemment un critique dramatique genevois, « s'empresseraient d'aller porter plainte si on leur volait leur bicyclette ». Ironique et gentil rappel à la raison adressé à ses confrères, pris de transes assez ridicules lors de la représentation de la pièce d'Arnaud « Les aveux les plus doux ».

Cela dit, et qui rassurera, je pense, les policiers et les juristes qui lisent cette revue, je suis à l'aise pour déclarer nettement qu'il serait tout aussi ridicule de prétendre ignorer systématiquement, quand elles existent, les erreurs et les fautes graves des policiers et des magistrats. Surtout dans nos pays, où le justiciable, on le sait, aime assez « voir rosser le commissaire ». Si, par surcroît, on lui donne encore à penser que ce commissaire est intouchable, sa foi dans la Justice sera complètement détruite, et il fera sienne la boutade célèbre : « Si on m'accusait

d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par f... le camp ! »

Je ne pense pas que c'est à ce résultat que tendent ceux qui ont la tâche difficile d'arrêter les malfaiteurs et de les juger. Je suis certain, au contraire, qu'ils préfèrent, de beaucoup, être soutenus par l'opinion publique, et renseignés par les témoins, dont il ne faudrait tout de même pas oublier qu'ils font partie de cette même opinion publique.

Comme le dit fort justement Claude Bal, auteur de l'ouvrage « Seznec était innocent »<sup>1</sup>, que nous allons analyser ensemble : « Ne prenons pas systématiquement parti contre la Justice, mais faisons-lui admettre qu'elle n'est pas infaillible. »

Position inattaquable, aussi éloignée du dénigrement sans nuance des « anarchistes en peau de lapin » que de l'aveuglement têtue de certains policiers et magistrats.

Qui ne sont du reste qu'une infime minorité...

### I. LA DISPARITION DE PIERRE QUEMENEUR

« Sous le petit vent aigre de ce 25 mai 1923, deux hommes s'installent frileusement dans une Cadillac. Il est 5 heures du matin et la route est longue de Rennes à Paris. »

L'ouvrage de Claude Bal commence, on le voit, comme un roman policier. Je prie instamment les juristes qui voudront bien le lire de ne pas s'arrêter à ce détail. Car, sur le plan des faits, le jeune avocat qui a pris (après d'autres, notons-le) la défense de Guillaume Seznec, se montre d'une rigueur à laquelle ils seront amenés assez vite à rendre hommage. Voyons comment il nous décrit les deux personnages principaux du drame qui va se dérouler : le premier (la victime), Pierre Quemeneur, marchand de bois, élu conseiller général de Sizun (Finistère) en 1919, membre du Parti républicain démocrate (équivalent de l'actuel M.R.P.) et qui compte bien entrer à la Chambre en 1924. Le second, c'est son ami Guillaume Seznec, propriétaire d'une scierie à Morlaix (toujours dans le Finistère), marié, père de quatre enfants. Un incendie a marqué son visage de cicatrices rouges.

<sup>1</sup> Claude BAL : Seznec était innocent, Editions de Paris — 1955.



**Nous fabriquons :**

**ÉMETTEURS-RÉCEPTEURS**

portables SE-812

**RADIOVOX :** Appareils de  
radio-téléphonie

**RÉCEPTEURS** spéciaux à  
ondes courtes et ultra-courtes

**APPAREILS** de téléphone et  
de signalisation lumineuse

**VIVAVOX :** intercommunica-  
tion directe

**ALARME-FEU**

**AUTOPHON**

Représentation générale pour  
la Suisse romande :

**TÉLÉPHONIE S. A.**

Lausanne — Genève

La raison de ce voyage? Elle est simple : Un Américain, nommé Charley, a chargé Quemeneur d'acheter, en Bretagne, des véhicules automobiles américains que l'administration des Domaines vend à vil prix. Notamment des Cadillac, que M. Charley achète pour le prix de trente mille francs alors qu'elles en valent entre dix et quinze. Où vont ces voitures? Vers la nouvelle Russie rouge, qui a besoin de matériel à n'importe quel prix. Seulement (et c'est là que perce le bout de l'oreille de la politique) Quemeneur, militant d'un parti de droite, ne tient pas du tout à ce que ses électeurs connaissent ce genre de tractations. Seznec lui servira donc de boîte aux lettres, généralement remises à Quemeneur sans être décachetées. Cette fois, le conseiller général fait lire à son ami Seznec une partie du contenu de la dernière : Charley attend Quemeneur à Paris, le 26 mai, pour signer un contrat, prélude à une commande de cent voitures, la Cadillac où ils montent le 25 mai étant la première à livrer.

Le 28 mai, Seznec rentre seul à Morlaix. Les parents de Quemeneur s'inquiètent et viennent lui demander ce qui s'est passé. Seznec répond qu'à la suite de pannes répétées de la Cadillac, Quemeneur, qui tenait absolument à voir Charley le 26 mai, a pris le train à Dreux pour Paris, laissant à son ami le soin de ramener la voiture à Morlaix. Un notaire de Pont-l'Abbé, M<sup>e</sup> Pouliquen, beau-frère de Quemeneur, alerte la police, disant qu'il ne peut s'agir d'une fugue, et que, pour lui, Quemeneur a été assassiné par Seznec. Il ne croit ni à Charley, ni à l'affaire des Cadillac. Et il raconte que le 22 mai, trois jours avant son départ, son beau-frère lui a demandé de lui rendre cent cinquante mille francs sur la somme qu'il lui devait. Il précise qu'il a été surpris par ce pressant besoin d'argent et qu'il n'a pu que promettre à Quemeneur de lui envoyer, à Paris, en un chèque barré sur la Banque de France, la somme de soixante mille francs. Sur la demande de Quemeneur, Pouliquen lui a d'ailleurs adressé ce chèque à son nom, poste restante n<sup>o</sup> 3, à Paris, et sur la Société Générale. L'employé de la poste restante dira que le 26 mai, quelqu'un est venu réclamer l'enveloppe au nom de Quemeneur. Mais elle n'était pas encore arrivée. Depuis, personne ne l'a plus réclamée...

Et voilà une première charge contre Seznec : puisque Quemeneur n'est pas rentré, qui donc a cherché à avoir l'enveloppe contenant le chèque sinon... Seznec ?

On verra tout à l'heure ce que vaut cette charge...

Sur ces entrefaites, la sœur de Quemeneur reçoit un télégramme de son frère : il est au Havre et rentrera dans quelques jours. M<sup>e</sup> Pouliquen hoche la tête et met en doute



Seznec lors de son mariage.

l'authenticité du télégramme. Mais le 20 juin, on trouve, abandonnée dans une salle d'attente de la gare du Havre, une valise. On l'ouvre. Elle contient des vêtements et les papiers d'identité du disparu. Elle semble avoir séjourné dans l'eau de mer, et sa serrure est tachée de sang. Mais voilà qui est plus troublant : dans les papiers, on trouve un acte par lequel Quemeneur s'engageait à céder à Seznec, pour la somme de trente-cinq mille francs, un domaine qui lui appartenait. Le notaire triomphe : « Comment expliquer que mon beau-frère aurait vendu ce domaine à Seznec pour trente-cinq mille francs alors que les seules coupes de bois d'une année lui rapportaient cette somme? » Cette fois, la police fait mettre la Cadillac sous scellés et Seznec doit se rendre rue des Saussaies où le commissaire Vidal l'interroge. En ce qui concerne l'enveloppe de la poste restante, Seznec affirme qu'il n'a pu aller la réclamer à Paris le 26 puisqu'à cette date il se trouvait à Millimont, en panne avec la Cadillac. Quant à l'acte de vente, il dit que c'est Quemeneur qui l'a fait dactylographier, et le lui a apporté dans un café de Brest. On lui oppose la modicité du prix. Il répond, que au moment de la signature, il a remis à Quemeneur, de la main



## Antara-Bambino

n'est pas seulement le nom d'une nouvelle machine, mais d'un

### nouveau procédé

**ANTARA** est la méthode de reproduction la plus directe, la plus rationnelle, la plus économique.

- représente au sein d'une organisation de justice ou de police une véritable réforme.
- réduit l'impression de formules de toute sorte au juste minimum, facilite l'établissement de rapports, de statistiques, de graphiques, de dessins techniques, etc., supprime le travail de collation.
- permet à un prix modique la reproduction de négatifs diapositifs, de radiographies, de microfilms, etc.

**ANTARA** est une exclusivité des maisons suivantes :

BELGIQUE: Etablissements Raoul Simon S.A., 28, rue de la Victoire, Bruxelles - FRANCE: La Cellophane S.A. (Dép. - Regma-) 110, bd Haussmann Paris 8e, tél. Laborde 64-40 - ITALIE: Fratelli Marri S.R.L., 115, Ripa Ticinese, Milano - SUISSE: Multitec S.A., Laupenstrasse 2, Berne

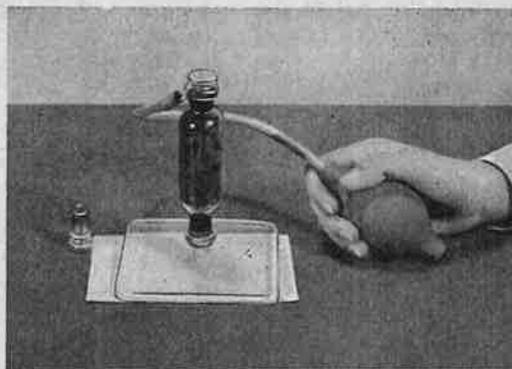
## A. M. E.

### ATELIERS DE MONTAGES ÉLECTRIQUES

54, rue du Théâtre, PARIS XV<sup>e</sup>

*Emetteurs-récepteurs  
radio-téléphoniques  
pour réseaux de sécurité*

*Emetteurs et  
récepteurs de trafic radiotélétypes*



### VAPORISATEUR JODUFOL

Appareil de détection par la vapeur d'iode des empreintes latentes, empreintes digitales, traces de foulage, etc., déposées sur les papiers et surfaces humides

Pour tous renseignements, s'adresser à



**PERROT** A.G.  
S.A. **BIEL-BIENNE**

Tél. (032) 2 76 22

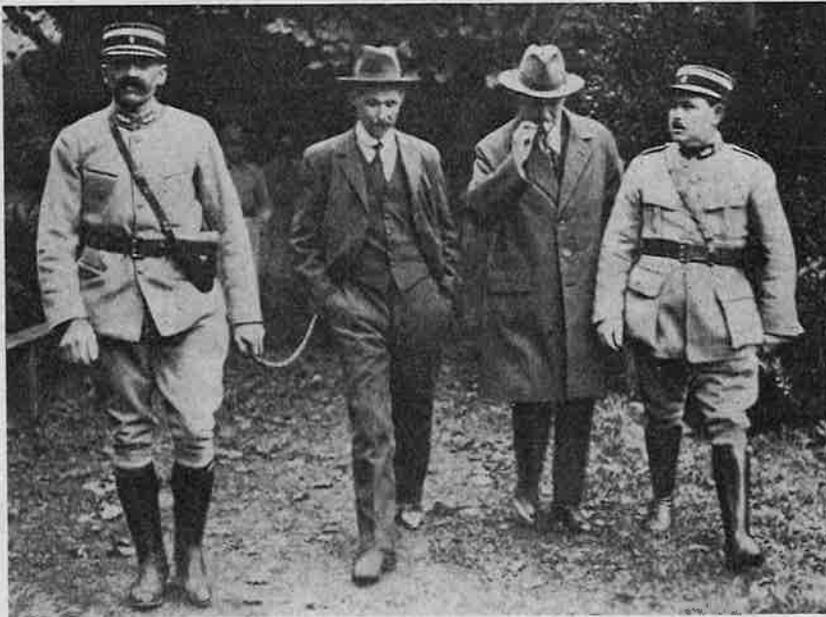
à la main, quatre mille quarante dollars représentant, au cours officiel, environ soixante-cinq mille francs, opération destinée à éviter les frais d'enregistrement. Sur l'origine de ces dollars, il donne des explications qui se révèlent exactes.

Il est moins heureux lorsqu'on essaie de reconstituer ce qui s'est passé à Dreux. Des employés de chemin de fer de la gare de Houdan, proche de Dreux, ayant affirmé avoir vu la Cadillac près de la gare, mais soutenant qu'aucun des deux occupants n'avait pris le train, on rappelle à Seznec ses premières déclarations, où il parlait de

Ouvrons ici une parenthèse pour rappeler à certains journaux, amateurs de sensation, que ce sont souvent leurs articles qui, en « chauffant » l'opinion publique, rendent possibles les erreurs judiciaires. Et qu'avant d'attaquer policiers et juges, ils feraient bien d'inviter leurs chroniqueurs à la mesure et à l'objectivité. Fermons la parenthèse.

Et reprenons notre récit, tel que le retrace Claude Bal. Seznec est inculpé d'assassinat et de faux en écritures.

Car un commerçant du Havre, Joseph Chenouard, déclare qu'il a vendu, le 13 juin, une machine à écrire à



Seznec le jour de son arrestation. A côté de lui, entre les deux gendarmes, son avocat morlaisien, M<sup>e</sup> Le Hire.

Dreux, et on le traite de menteur. Il se met en colère, rappelle qu'il a toujours dit qu'au moment où Quemeneur l'avait quitté, il tombait de sommeil, que rien ne ressemble plus à une gare de province qu'une autre gare de province (surtout quand on les voit une fois), mais ses explications, faites sur un ton maladroit, sont interprétées par les policiers comme un indice de culpabilité.

Par les policiers dont c'est le métier, c'est normal. Mais la presse en remet, et là, elle sort nettement de son rôle. Un chroniqueur judiciaire va même jusqu'à écrire :

« Traqué comme il l'est maintenant, il faudra bien qu'il cède, l'insolent Breton ! »

Des titres en caractères d'affiche s'étalent à la « une », où il faut du sang, on le sait, et des coupables :

« Seznec pris en flagrant délit de mensonge... Seznec aurait-il un complice ? »

un personnage assez étrange, et qu'ayant vu, dans les journaux, la photo anthropométrique de Seznec, il reconnaît en lui cet acheteur. M<sup>lle</sup> Hérandal, vendeuse, confirme qu'il s'agit d'une « Royal n° 10 », et deux témoins, qui se trouvaient dans le magasin, MM. Georges Legrand et Georges de Hainault, à qui l'on a présenté la photo anthropométrique de Seznec, prétendent le reconnaître. Et des questions se posent, maintenant : « Seznec était-il au Havre le 13 juin ? Est-ce lui qui a acheté, chez M. Chenouard, la machine à écrire « Royal n° 10 » ? Est-ce sur cette machine qu'il a tapé l'acte de vente de la propriété de Quemeneur ? »

M. Claude Bal ne consacre pas moins de trois chapitres à cet épisode du Havre (qu'il appelle du reste une « machination ») et fait état d'éléments que la brièveté relative de cette étude ne me permet pas d'aborder. Je n'en



**couleurs pour la signalisation routière  
ont des avantages  
indiscutables**

Application facile

Séchage rapide

Résistance à l'usure

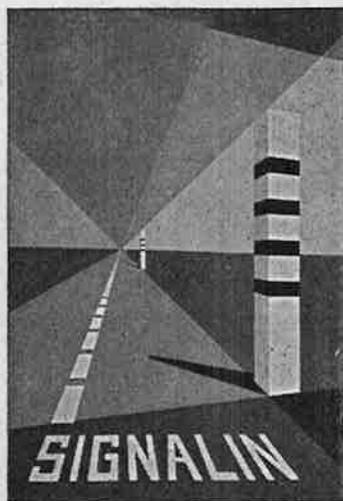
Prix intéressant

Livraison prompte du dépôt

**Fabrique de vernis et couleurs**

**W. BASLER & CO.**

Buchs près Aarau, tél. (064) 2 15 41



**C A P**

ASSURANCE JURIDIQUE

vous protège

Direction :

Place Longemalle 1, Genève

**PHOTO - CINÉ**

Pour toutes applications  
scientifiques  
industrielles  
adressez-vous à

**MAISON NAERT**

19, place Rouppe  
Bruxelles - Téléphone 12 98 30

- Appareils de prise de vues de la plus haute précision.
- Appareils pour micrographie, macrographie, agrandissements.
- Appareils de prise de vues cinématographiques.
- Matériel de laboratoire et de studio.
- Produits sensibles.
- Produits chimiques.

Tous renseignements sur demande

retiendrai que quelques-uns, dont on s'étonne que des juges ne se soient pas avisés à l'époque...

## II. UN CURIEUX « COUPABLE », DE CURIEUX « TÉMOINS » ...

Sur le premier point, je dois laisser la parole à Claude Bal et le citer in extenso :

« N'êtes-vous pas étonné, écrit-il, que cet homme, qui tue pour s'approprier un domaine, ait attendu dix-neuf jours pour acheter la machine sur laquelle il a l'intention

sol d'au moins cinquante litres d'acide chlorhydrique, afin de dépister les chiens policiers, et il a si bien enterré le cadavre que, trente et un ans plus tard, les fouilles les plus minutieuses sont demeurées sans résultat. Sez nec apparaît comme le type de l'assassin prestidigitateur, l'auteur du premier crime parfait.

» Or, le même homme oublie toute sa ruse, sa finesse, quand il achète une machine à écrire. Il sait tuer incognito, mais il est incapable d'entrer dans un magasin sans se faire remarquer. Certes, son visage passe difficilement inaperçu (on a vu, plus haut, que des brûlures l'avaient marqué) mais pour être bien certain qu'on l'a



Photographie anthropométrique de Sez nec.

de taper le faux acte de vente? Assassin distrait, qui semble avoir oublié, pendant trois semaines, le mobile de son crime.

» Le 1<sup>er</sup> juin, il est à Paris. Il existe, dans la capitale, de nombreux magasins, où l'on peut acheter une machine à écrire. Paris est cinquante fois plus grand que Le Havre. En raison du nombre des clients, une vente a plus de chances de passer inaperçue à Paris que dans une ville de province. Et pourtant, notre assassin n'achète pas la machine à Paris, le 1<sup>er</sup> juin, mais fera, dans ce dessein, le 13 juin, le voyage du Havre !

« Sez nec possède déjà trois « Royal ». Ne pensez-vous pas qu'il serait adroit de sa part d'acheter une Remington, par exemple, ou une Underwood, ou une Japy? Or il achète une quatrième « Royal »!

» Enfin, l'acte d'accusation nous présente un Sez nec extrêmement habile, qui a réalisé un exploit sans précédent : en vingt minutes, il a fait quinze kilomètres, nettoyé sa voiture, ses vêtements, ses mains, enduit le

repéré, il revient trois fois dans la même journée, au magasin Chenouard, à 14 heures, à 16 heures, et vers 16 h. 30. On se demande pourquoi il n'a pas dédié sa photographie au commerçant de la rue de la Bourse ! »

Certains reprocheront peut-être à Claude Bal d'ironiser, dans un livre qui doit être strictement objectif. Mais il faut reconnaître qu'il y a de quoi !

Et il y a plus grave. Il y a les « témoins », qui ont dit à l'inspecteur Bony, adjoint de Vidal, avoir reconnu Sez nec lors de l'achat de la machine à écrire. Redonnons la parole à Claude Bal :

« Voici la déposition que nous a fait parvenir, le 3 décembre 1953, une des anciennes maîtresses de Georges de Hainault. Cette personne, désireuse de conserver l'anonymat dans notre ouvrage, se nommera devant le magistrat instructeur, qui rouvrira bientôt le dossier Sez nec.

» Écoutons-la :

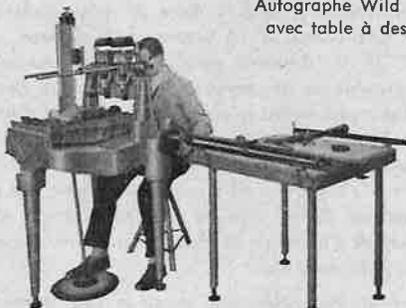


## Un témoin incontestable,

la chambre stéréométrique Wild,  
identifie en peu de temps  
et avec seulement quelques photos  
chaque accident de circulation.

A l'aide de l'autographe  
Wild A4

les prises de vues stéréoscopiques  
peuvent être restituées  
à 1 ou 2 cm près



Autographe Wild A4  
avec table à dessin

SUISSE

**WILD**  
**HEERBRUGG**



*Vos ordres  
seront exécutés avec le plus grand  
soin par nos services spécialisés.*



## SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE GENÈVE

RUE DE LA CONFÉDÉRATION

CORNAVIN, EAUX-VIVES, PLAINPALAIS, CAROUGE

De 1918 à 1921, je fus la maîtresse de Georges de Hainault, qui fut, vous le savez, un des témoins principaux de l'affaire Seznec. En 1923, en août, je suis partie pour le Brésil.

De retour en France, en 1924 ou 1925, j'eus l'occasion de rencontrer M. de Hainault à différentes reprises. Je savais qu'il rencontrait souvent l'inspecteur Bony,

présence, d'ailleurs, de Mme Denise C. (le nom et l'adresse figurent dans la déposition) il s'est encore vanté de cette infamie.

J'ai décidé alors de ne plus le revoir.

Le 28 janvier 1948, j'eus la surprise de voir arriver chez moi M. de Hainault à 7 h. 30 du matin. (...) Il me dit que sa vie lui devenait odieuse, et qu'il venait me



L'inspecteur Bony (assis) au cours de l'enquête.

qui était un de ses grands amis. Or, à ce moment, M. de Hainault me confia que si Seznec était au bagne, c'était — disait-il — grâce à lui.

Il m'avoua qu'il avait reconnu faussement, sous la pression de l'inspecteur Bony et pour qu'on parle de lui dans les journaux, la photographie de Guillaume Seznec comme étant l'acheteur de la machine à écrire qui devint la pièce maîtresse de l'accusation au procès de Quimper. En août 1947, quand on a reparlé dans les journaux du retour de Seznec, je le lui ai annoncé, en

présenter ses vœux, car, l'année prochaine, il ne serait peut-être plus là. Il m'a répété ses aveux d'autrefois, et il m'a dit : « Je suis très, très malheureux. A cause de moi, un homme, pour qui j'ai fait un faux témoignage, a été envoyé au bagne. » Et comme je lui demandais pourquoi il avait fait cela, il me répondit : « J'étais jeune, infatué de moi-même, et je voulais que mon nom paraisse dans les journaux. D'autre part Bony, qui m'avait rendu de grands services (...), par la pression qu'il exerçait sur moi, m'imposa le silence. »



UNE RÉVOLUTION !

L'APPAREIL REFLEX

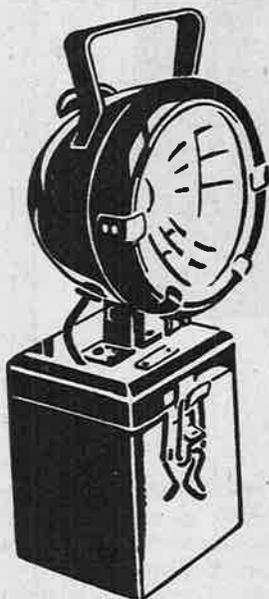
**ALPA** 24 × 36

La caméra des horlogers suisses

La formule Alpa est particulièrement ingénieuse. Elle offre simultanément deux systèmes *indépendants* de mise au point : la *visée reflex* sur dépoli et le *viseur-télémetre couplé* !

*Autres caractéristiques* : visée reflex monoculaire (donc pas de parallaxe) : Important : le miroir retombe automatiquement sitôt l'exposition terminée et l'image réapparaît instantanément.

*Gamme extraordinairement riche d'objectifs*, tous interchangeables, de la focale 28 aux plus longues. Notamment : nouveau Switar-Kern à *présélection automatique*.



## Phares portatifs

complets avec batterie acier depuis

139. fr.

L'auxiliaire indispensable et sans défaillance pour travail et recherche dans l'obscurité

**Eisemann**  
Auto-Magneto S. A.

78, rue de Lausanne  
Genève - Tél. 32 61 46

**BON**

pour une offre sans engagement avec prospectus et données techniques.

Nom .....

Adresse .....



- la Photo
- le Ciné
- la Projection
- la Photographie en couleur
- les Travaux soignés

Maison spécialisée pour

Reportages, poses passeports, poses enfants, etc.

*Georges de Hainault est mort, le 16 février 1948. Mais la déclaration de son ancienne maîtresse est au dossier de Claude Bal. Et elle pourra la renouveler...*

### III. ... ET UN CURIEUX POLICIER !

*Le dossier de Claude Bal renferme encore une autre déposition. La voici, et sans aucune coupure :*

*« M<sup>me</sup> Moreau-Lalande est la femme d'un officier, sous les ordres de qui Bony servit pendant la guerre*

*culpabilité de Seznec, alors qu'il savait pertinemment qu'il était innocent. Il plaça chez lui une machine à écrire, soudoya des témoins. Aujourd'hui, il semble le regretter. J'ai compris qu'il était un lâche et qu'il était sans scrupules. » Mon mari était outré. Il décida sur-le-champ de témoigner, mais, déjà gravement malade, il mourut quelques semaines plus tard. J'étais décidée à témoigner pour lui, mais la guerre vint, et ce n'est qu'après la guerre, dès que j'ai lu dans les journaux que les avocats de Seznec demandaient la révision du procès, que je me fis connaître. Personnellement, sans*



Seznec      M<sup>me</sup> Seznec      M<sup>lle</sup> Quémeneur

Le procès de Seznec aux Assises du Finistère, à Quimper : déposition, le 31 octobre, de M<sup>lle</sup> Quémeneur, sœur du disparu. *Phot. Excelsior.*

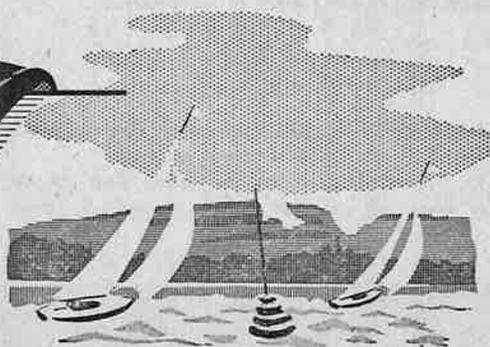
*1914-1918. Cette dame raconte qu'au début de l'année 1939, elle remontait les Champs-Élysées en compagnie de son mari, quand celui-ci la quitta pour aller parler à un passant. C'était Bony. Ils conversèrent un long moment.*

Un quart d'heure ou une demi-heure plus tard, poursuit M<sup>me</sup> Moreau-Lalande, mon mari quitta Bony et me rejoignit. En regagnant notre domicile, il m'expliqua que Bony était un malhonnête homme, qui n'avait pas renié ce dont on l'accusait, bien au contraire, Il me précisa : « Bony m'a avoué qu'il avait fait envoyer un innocent au bagne, Seznec. Par arrivisme, pour gravir plus rapidement les échelons de la police, pour être félicité par ses chefs, il fit tout pour prouver la

connaître tous les détails de l'affaire Seznec, je suis persuadée de l'innocence de celui-ci, parce que mon mari était un homme loyal et franc, et, bien que je n'aie rien entendu de ce que lui a dit Bony, je puis certifier, sous la foi du serment, que cet inspecteur malhonnête lui a réellement relaté ce qu'il m'a répété.

*Voilà qui est assez net. Que reste-t-il du « mobile » ? Que reste-t-il de l'accusation selon laquelle Seznec, pour s'appropriier le domaine de Quémeneur, aurait forgé de toute pièce un faux acte de vente ?*

*On dira : il reste l'enveloppe contenant le chèque de soixante mille francs, qu'un mystérieux inconnu est allé réclamer par deux fois à la poste restante, à Paris. J'avais dit que j'y reviendrais. J'y reviens : Jamais l'employé,*



## *La Résidence*

Florissant 11 - Tél. 24 13 80 (8 lignes)

**GENÈVE**

**HOTEL  
RESTAURANT  
BAR**

Grands et petits salons pour réceptions  
180 lits — 60 salles de bains  
Téléphone dans toutes les chambres  
Deux tennis — Parc pour autos

*Arrangements pour familles*

## **AUTOHALL SERVETTE S. A.**

Rue Liotard 48 bis - Tél. 33 36 50

*Distributeurs*

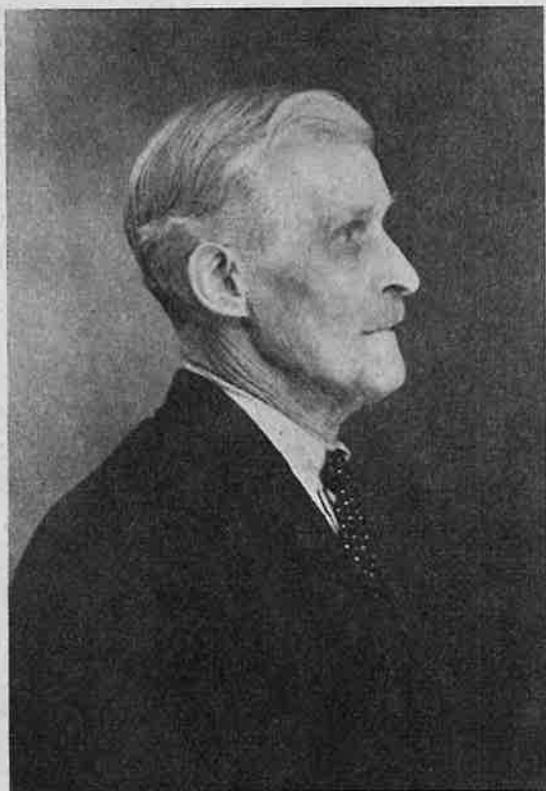


*officiels :*

**GENÈVE**

## **AUTOHALL MÉTROPOLE**

Rue d'Italie 6 - Tél. 25 43 18



Seznec à son retour du bague.

Alphonse Bègue, ne reconnaîtra, en Seznec, l'homme qui s'est présenté à son guichet, dans la journée du 26 mai...

Laissons cela. Et, avant de passer outre, rappelons brièvement la « carrière » de l'inspecteur Bony :

Lors de l'affaire Seznec, en 1923-1924, c'était déjà un arriviste. Dix ans plus tard, on le retrouve dans l'affaire Stavisky. Des politiciens (qui doivent maintenant s'en mordre les doigts) l'avaient proclamé « premier policier de France ». Las ! un hebdomadaire révéla que ses procédés étaient pour le moins douteux. Il commit l'imprudence d'en poursuivre le directeur. Le procès eut lieu, Bony le perdit et entra en prison. On le retrouve, pendant l'occupation, chef de la Gestapo de la rue Lauriston, perfectionnant les procédés de torture, et interrogeant les résistants avec une... lampe à souder. Cette fois, ça finit vraiment mal : en décembre 1944, il est condamné à mort et finit au poteau d'exécution.

On dira : « Il est mort, paix à ses cendres. » Je ne suis pas de cet avis. La mort n'excuse rien. Je l'ai déjà écrit et ne crains pas de le répéter : il y a gros à parier que le tortionnaire de l'occupation était déjà, en puissance, dans l'inspecteur de 1923. Et que sa présence parmi les enquêteurs de l'affaire Seznec rend la culpabilité de ce dernier plus que douteuse...

Il est temps maintenant de nous occuper de l'affaire des Cadillac, et de ce Charley qui n'est demeuré mystérieux que... parce qu'on n'a pas voulu le chercher. Claude Bal, lui, l'a bien retrouvé ! Et trente ans plus tard !

La police, cependant, aurait pu le faire à temps. On trouve, en effet, en novembre 1922, dans la Dépêche de Brest, une annonce ainsi conçue :

« Suis acheteur comptant toutes voitures et châssis Cadillac et camions U.S.A. provenant des stocks ; dans n'importe quel état. Ecrire détails à Bollon, 33, avenue Sainte-Foy, téléphone : 36 Neuilly (Seine). »

Il est d'autre part établi qu'en 1922 et 1923, la vente des Cadillac fit fureur à Paris et que nombreux furent ceux qui firent fortune en achetant et en revendant ces voitures. Etabli également que ces opérations gagnèrent la province, et notamment la Bretagne.

Donc, l'affaire des Cadillac n'était pas un mythe. Mais M. Charley ? C'est là que l'enquête de Claude Bal devient particulièrement intéressante. A plus d'un titre, on va le voir. Le jeune avocat commence par établir qu'à Paris les trafiquants en Cadillac tenaient leurs assises dans un café : « Au Tambour », tenu par une nommée Berthe Rallu, 113, avenue de la Bourdonnais. Un des dialogues qui ont mené Claude Bal sur cette piste vaut d'être reproduit ; il situera le décor :

« Je tombai, écrit Claude Bal, sur un vieux monsieur qui avait bien entendu parler du « Tambour », mais qui ne l'avait jamais fréquenté. J'insistai :

» — Comprenez-moi : c'est pour un héritage assez important...

» — Le « Tambour », lança mon interlocuteur, c'était une sorte de bordel ! Et sachez, jeune homme, que je ne suis jamais allé au bordel ! De plus, c'était un bordel malsain : la Berthe fournissait à ses clients de très jeunes filles. J'ai entendu dire que certaines d'entre elles avaient à peine seize ans.

» Il avait dit, en parlant de Berthe Rallu : la Berthe. Peut-être l'avait-il connue, au sens biblique du mot. Je lui en fis la remarque. Il bondit, outré de mon impertinence :

» — Mon bon monsieur, c'est un repaire de frappes, votre « Tambour ». Je n'y ai jamais mis les pieds ! J'ai dit « la Berthe » parce qu'on l'appelait tous « la Berthe ».

» — Tous ?

» — Enfin, pourquoi voulez-vous que je sois allé dans ce bordel ? »

On voit qu'il tenait à son mot. Mais tout de même, dans quel guépier Quemeneur, conseiller général respecté, était-il allé se furrer ? Hein ? Que vous en semble ?

Abandonnant son « vieux monsieur » au langage gaillard, Claude Bal poursuit patiemment sa recherche de Charley. Il finit par tomber sur un autre septuagénaire qui lui dit :

« — En effet, j'ai très bien connu le « Tambour ». On y rencontrait chaque jour des acheteurs de pièces de voitures américaines. Ils ne savaient que faire de leur argent, et jouaient à l'écarté à cinq mille francs en cinq points...

*Pour la publicité*

**dans le métro  
dans les autobus**

s'adresser à

**MÉTRO-BUS PUBLICITÉ**

**PARIS II<sup>e</sup>**

Rue Vivienne 15  
Tél. GUT. 56-14



*Aronde 1300*



**la voiture des 100.000 km.**

**SÉCURITÉ  
GAIN DE TEMPS  
GAIN D'ARGENT**

Affranchissez votre courrier à la machine. Supprimez achats et comptabilité de timbres. Plus de risques de perte ni de coulage.

Renseignements et démonstrations

**17, rue Vivienne — Paris II<sup>e</sup>**

Tél. : RICHELIEU 71-56

**Machines à affranchir HAVAS**

« Il cite des noms, notamment un Monsieur T. Puis, tout à coup :

« — Il y avait également un Américain : Charley.

Il existait donc bien ! Et l'on avait dit à Seznec que c'était une plaisanterie, une invention...

Parmi les anecdotes que Monsieur T. raconte à Claude Bal, il y a celle-ci, qui ne manque pas de piquant :

« L'un de ces margoulines de l'automobile remit un jour un chèque au porteur de cinq cents francs à un jeune homme qui lui avait procuré des pièces. Quelques jours plus tard, le garagiste passa à sa banque : son compte présentait un trou de quarante mille cinq cents francs. Le bon jeune homme avait falsifié le chèque. Il s'appelait... Alexandre Stavisky ! »

On était, vous le voyez, en excellente compagnie...

Mais Claude Bal tient à son Charley : il demande à Monsieur T. s'il l'a connu :

— L'Américain ? Bien sûr ? C'était l'amant de Berthe. Il passait toutes ses journées au « Tambour. »

Mais il fallait le trouver. Ce ne fut pas facile. Il avait changé de nom, bien sûr. Il s'appelait Gherdi. Ou encore Monsieur Francis. Enfin, Claude Bal l'a en face de lui. Il est rangé des voitures (sans jeu de mots, car il exerce toujours la même profession : vente d'accessoires pour voitures américaines) mais habite maintenant un confortable pavillon de la banlieue parisienne.

Je ne voudrais pas déflorer, pour les futurs lecteurs du livre, le dialogue de Claude Bal avec le fameux M. Charley. Certes, il jure ses grands dieux qu'il est honnête, innocent, et tout et tout. Cependant, il doit bien reconnaître avoir vu Quemeneur en mai 1923. Mais comme Claude Bal lui fait observer qu'il aurait dû le dire, Charley avoue :

« — Mais je ne me suis pas tu !

« — Vous vous êtes fait connaître de la police ?

« — Non, mais deux policiers sont venus me trouver.

« — En quelle année ?

« — Aussitôt après la mort de Quemeneur.

« — Vous connaissez leurs noms ?

« — Je sais que l'un d'eux était Bony. Je l'ai su après en voyant sa photo dans le journal. »

Comme par hasard, on voit reparaître l'affreux Bony... Claude Bal pousse son avantage :

« — Ne vous ont-ils pas conseillé de vous taire... pour ne pas avoir d'ennuis ? »

Charley en convient. Claude Bal insiste :

— Et vous ne leur avez pas dit que vous aviez rencontré Quemeneur le lendemain de sa mort « officielle » ?

« — Je ne sais pas lire... »

Je crois qu'il est inutile d'insister...

Arrivons au terme de cette enquête, passionnante par certains côtés, instructive par d'autres. Claude Bal a découvert la trace de Berthe, la tenancière du « Tambour ». Quemeneur disparaît fin mai 1923. Le 1<sup>er</sup> juin, Berthe quitte le « Tambour » pour aller s'installer à Chelles, dans une guinguette que lui offre un de ses amants, Jean-Marie L. Avant de mourir, elle avoue qu'elle connaît les assassins de Quemeneur, et que l'un de ses amants est l'un des principaux coupables... Lequel ?

C'est ce qu'il faudra bien que la nouvelle instruction établisse. Car il va y avoir une nouvelle instruction. Le Garde des Sceaux a décidé, en novembre 1955, la révision du procès. Sans préjuger en rien de ce que donnera cette révision, il nous est cependant permis de tracer un petit tableau des côtés... disons troublants de cette affaire :

1. Le condamné n'a jamais cessé de clamer son innocence. Il est mort en répétant qu'il n'avait pas tué Quemeneur.
2. On n'a jamais découvert le cadavre de la victime.
3. On a nié, du côté de l'accusation, qu'il existât une affaire des Cadillac et un nommé Charley. Or il y eut bien une affaire Cadillac, et Charley existe si bien qu'il est toujours vivant.
4. Un des inspecteurs qui mena l'enquête, Bony, était, c'est archi-prouvé, une canaille.
5. Des témoins affirment qu'il s'est vanté d'avoir fait condamner injustement un innocent.

## CONCLUSION

C'en est assez, je pense, pour donner toute leur résonance à ces lignes de Claude Bal :

« Aujourd'hui, les petits-fils de Seznec, âgés de six et sept ans, reviennent de l'école en pleurant, parce que leurs camarades les ont battus et traités de « petits-fils d'assassins ».

C'en est assez aussi pour qu'on se persuade, en haut lieu, que des modifications doivent être apportées au statut de ceux qui sont chargés de mener une enquête criminelle.

De nombreux articles, signés de noms d'éminents juristes, et parus dans cette revue, réclament, depuis des années, ces modifications.

Il faut tout d'abord que les pouvoirs des juges d'instruction soient étendus, leur prestige accru. On s'excuse de cette lapalissade, mais presque tout (sinon tout), dans une enquête criminelle, dépend de l'instruction. Si elle est mal menée, le procès sera faussé. On en a vu, ces temps-ci, divers exemples, que cite Claude Bal : Marie Besnard, Marguerite Marty, le forçat Dehays.

Il faut ensuite que magistrats et policiers soient mieux payés. Que cesse enfin cette stupide comédie qui consiste, pour trop de gens (et pas seulement du peuple) à mépriser policiers et juges, pour aller ensuite, à la moindre atteinte à leurs biens, à leur corps, à leur honneur, pleurer dans leur gilet...

On dit que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent. On peut en dire autant des justiciables, en ce qui concerne ceux qui sont chargés de les protéger. Ils les veulent incorruptibles, intelligents, clairvoyants, rapides, infaillibles, en somme...

Qu'ils en tirent enfin les conséquences. Elles sont simples. Et tout le reste est mauvaise littérature.

# ***Hôtel de la Porte-Maillot***

A L'ENTRÉE DU BOIS DE BOULOGNE

**230, BOULEVARD PEREIRE - PARIS - TÉLÉPHONE ÉTOILE 33-00**

## **Tissages de Soieries Réunis**

**UNIS**

**IMPRESSIONS**

**MURELLAFIX**

**Vente :**

**LYON : 46-48, rue Du Guesclin - PARIS : 5, place de la Bourse**